



DÉMOCRATIE LOCALE ET NUMÉRIQUE À MÉRIGNAC



Ville de Mérignac

60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33705 Mérignac



Cas d'étude de l'édition rétrospective
du Baromètre de la démocratie locale
numérique - 2016-2019



Mérignac



www.merignac.com

www.budgetparticipatif.merignac.com

PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

TYPE DE COLLECTIVITÉ	Ville
NOMBRE D'HABITANTS	73 000 habitants
DISPOSITIF NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION	■ Site du Budget Participatif : budgetparticipatif.merignac.com en ligne depuis 2019, développé par AND Digital ■ Site merignac.com : formulaires en ligne (poser une question avant un conseil de quartier ou aux élus, page dédiée à la participation, remontée des concertations dans différentes page du site, live des conseils municipaux et publication d'un replay) ■ Application mobile ICI Mérignac (depuis 2018), développée par Snapp, disponible sur Apple store et Google play : http://icimerignac.com/ ■ Social média : Facebook live, relais des concertations et publication d'infographies de restitution ■ eMailing et alertes SMS



ÉQUIPE EN CHARGE DE LA PARTICIPATION	Mission démocratie locale (3 ETP)
BUDGET	Plus de 50 000 euros pour l'application ICI Mérignac Environ 10 000 euros pour le site du budget participatif Non communiqué pour le site merignac.com
CHIFFRES À RETENIR	■ Budget participatif : 197 projets déposés en ligne, 64 projets éligibles, 5 581 votes en ligne effectués et 11 projets sélectionnés ■ Application ICI Mérignac : 5274 nouveaux comptes en 2018 au lancement, 2600 nouveaux comptes en 2019, 1423 nouveaux comptes en 2020 (9297 comptes créés au total), moyenne de 1 000 utilisateurs mensuel, 19 000 sessions, 900 avis sur des concertations en cours ■ Alertes sms : 2 351 abonnés aux alertes de type « concertation » ■ Live Facebook : de 5 000 à 11 000 vues, 500 commentaires en moyenne.
VIDÉO EXPLICATIVE DU DISPOSITIF NUMÉRIQUE	■ Budget Participatif Ouverture des votes : https://www.youtube.com/watch?v=T8uOfQNj2jo&list=PLXORNV-_QB1MT-MwjMjKv7eOTZyi1XdDGw&index=8 Projets lauréats : https://www.youtube.com/watch?v=OODRAQ6jIM0&list=PLXORNV-_QB1MT-MwjMjKv7eOTZyi1XdDGw&index=5 ■ Application ICI Mérignac : https://www.youtube.com/watch?v=yFx2wpd5mzQ&feature=emb_title





LE NUMÉRIQUE : UN OUTIL COMME LES AUTRES ?

La commune de Mérignac est habituée à engager des démarches de participation **depuis la fin des années 1990** : des conseils de quartier, un C2D, mais aussi des réunions en pied d'immeuble, des rencontres du maire et des permanences d'adjoints. Pour ce dernier mandat, la volonté du maire était de **donner plus de moyens à la participation, dont financiers**, d'où la création d'un budget participatif, mais aussi l'intégration de nouveaux outils.

Le numérique est donc perçu comme un outil déployé selon son utilité en fonction du projet.

L'objectif est d'adopter **une stratégie cohérente et d'optimiser constamment**, en intégrant le numérique à des projets existants mais aussi en tirant profit du numérique pour développer de **nouvelles approches** des publics ou **nouvelles formes de concertation**.

DES DISPOSITIFS ET UNE ÉQUIPE SUR-MESURE

PRÉSENTATION DU SERVICE

Deux services à Mérignac participent de manière active au développement de la participation citoyenne :

D'une part, la « **mission démocratie locale** » qui est intégrée dans le pôle « citoyenneté et proximité », dont le projet le plus important actuellement est le Budget Participatif, qui fait intervenir la communication en support. Cette mission comporte **trois agents** :

- Le directeur de la mission ;
- Une chargée de mission ;
- Un agent municipal.

D'autre part, la **direction de la communication, intégrée au cabinet du maire**, fonctionne à l'image d'**une agence en interne**, c'est-à-dire que les équipes en charge de la communication peuvent être sollicitées par tous les autres services à tout moment de leur projet.





Cette direction inclut entre **15 et 17 personnes** réparties en trois équipes :

- L'équipe chargée de **l'édition des supports papier** ;
- L'équipe en charge de **l'imprimerie** ;
- L'équipe **digitale**, comportant 4 agents :
 - Une cheffe de service, responsable du digital ;
 - Une community manager ;
 - Un journaliste multimédia ;
 - Un webmaster administrateur ;
 - Enfin, des services civiques ou stagiaires recrutés ponctuellement selon les capacités d'accueil et d'encadrement.

Cette direction présente des compétences en termes de **gestion de projets** (stratégie, budgets, management) mais aussi des compétences **fonctionnelles et techniques** qui permettent de mener à bien des **projets numériques innovants**.

De plus, **tous les services sont amenés à intervenir sur les questions de participation**, en particulier sur le budget participatif dont les projets retenus peuvent toucher à toutes les compétences de la ville.

LE BUDGET

Les budgets sont établis par projet : il n'y a pas de budget propre au service. Cependant, les outils numériques ont un coût : **le site du budget participatif** (développement du site, charte graphique) a coûté **environ 10 000 euros**. **L'application ICI Méridnac**, quant à elle, **a coûté près de 50 000 euros** de développement et de maintenance.

LE PRESTATAIRE

Lorsque les équipes municipales établissent un cahier des charges pour leur démarche de participation numérique, ils exigent auprès du prestataire que le site soit « responsive », c'est-à-dire qu'il soit accessible quel que soit le support (en particulier les téléphones portables et tablettes). En fonction des sujets d'autres critères pourront être pris en compte (interfaçage avec des outils métiers, gestion de la relation usager en ligne etc.)

L'application ICI Méridnac a été développée par **l'entreprise SNAPP'** (agence de développement mobile) en 2018.





Pour le site du budget participatif, dont le budget est moindre, les équipes ont d'abord observé ce qui se faisait déjà dans d'autres collectivités et étudié les propositions de certaines civic tech avant de faire une consultation à partir d'un cahier des charges précis.

Les équipes ont choisi le prestataire **AND Digital** pour le graphisme et le développement technique d'un site web sur lequel les équipes en interne ont entièrement la main.

UNE MOBILISATION GÉNÉRALE DE LA POPULATION

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

La ville de Mérignac possède plusieurs dispositifs de participation.

L'application ICI Mérignac est majoritairement une **application d'information**, mais sert aussi, par exemple, à **signaler des incidents** grâce à la géolocalisation ou encore demander à **rencontrer un élu, poser des questions** avant un conseil de quartier si la personne ne peut y participer, **contacter le maire** ou **prendre rendez-vous** avec un élu ou pour une démarche.

Le budget participatif comporte plusieurs phases. Le dépôt de projet s'effectue sur le site internet dédié ou en version papier. Il est ensuite possible, lorsque tous les projets sont examinés, de **consulter les projets éligibles**, de les **partager sur les réseaux sociaux** et de voter pour eux.

Le **vote était uniquement numérique** (inscription à partir d'une adresse e-mail) et les scores étaient affichés pour inciter au vote du public.

Les porteurs de projet ont reçu des **kits de promotion numériques** pour leurs projets.

Les projets, pour être éligibles, doivent respecter **six critères** : satisfaire l'intérêt général, porter sur un thème particulier éligible (cadre de vie/espace public, environnement, mobilité, culture et patrimoine, éducation et jeunesse, sport, solidarité et cohésion sociale ou économie et numérique), s'inscrire dans les compétences de la ville, coûter moins de 50 000 €, être suffisamment précis et représenter une dépense d'investissement ne générant pas trop de frais de fonctionnement.



MOBILISER LES CITOYENS

L'objectif de la commune est de mobiliser toute la population sur ces dispositifs. Ainsi, une campagne faisant appel à tous les outils de communication a été mise en place : **supports physiques** (affiches, flyers, réunion de lancement) comme **digitaux** (site internet, réseaux sociaux avec campagne de publicité en ligne), sans oublier **les relais de la commune** (conseils de quartier, réseaux d'acteurs et d'associations, écoles, etc.).

L'équipe digitale gère la partie éditoriale des supports web, a formé l'équipe participation à la production de contenus pour le site et a réalisé de nombreux reportages vidéos et interviews. Par ailleurs, un accompagnement est fourni aux porteurs de projet : entretiens pour produire des présentations détaillées, ateliers d'aide à la rédaction de projets *via* des permanences. La maison des associations offrait également un accompagnement à l'usage de la plateforme numérique pour la phase du vote (bornes, ordinateurs, agents en soutien).

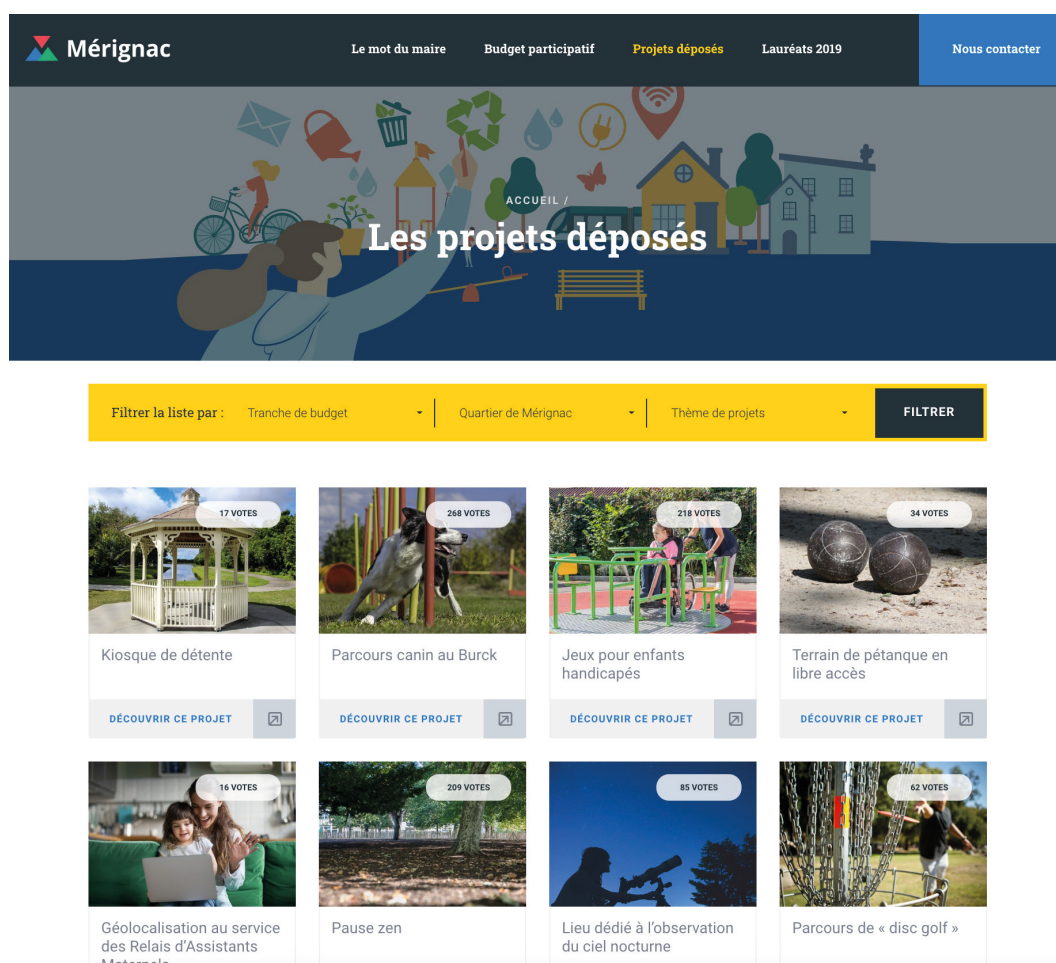


Figure 1. Présentation des projets sur la page « Liste des projets déposés » - Source : <https://budgetparticipatif.merignac.com/>, consulté le 2 novembre 2020.



ACCUEIL / PROJETS /

Jeux pour enfants handicapés

LE PROJET

L'idée est d'installer des jeux destinés aux enfants handicapés en fauteuil roulant au niveau des installations classiques de jeux pour enfants dans le Parc de Bourran.

Il s'agirait par exemple de mettre en place des balançoires pour enfants handicapés, ou d'autres types de jeux accessibles et utilisables par des enfants en fauteuil. Les jeux devront être installés au même endroit que les installations pour enfants déjà prévues.

Il ne s'agit pas de créer un espace de jeux pour les enfants handicapés distinct des autres aires de jeux.

LE PROJET EN IMAGES



 **PROJET PROPOSÉ PAR**
Marie, 23 ans

EDUCATION ET JEUNESSE

Jeux pour enfants handicapés

 QUARTIER
Bourranville

 CÔÛT PRÉVISIONNEL
10 000 €

 DÉLAI DE RÉALISATION PRÉVISIONNEL
Moins de 6 mois

 **218 votes pour ce projet**

 **JE PARTAGE CE PROJET**

*Figure 2. Description d'un projet avec possibilité de le relayer sur les réseaux sociaux et de voter.
Source : <https://budgetparticipatif.merignac.com/project/jeux-pour-enfants-handicapes/> consulté le 21 janvier 2020*

Le budget participatif s'appuie sur une communication adaptée à chacune des **3 phases**. La **phase d'appel à projets** est soutenue par **une communication large** alors que la **phase de vote** s'appuie sur les projets déjà en place pour **cibler les populations qui seraient intéressées par un projet en particulier**, les incitant à voter et à regarder les autres projets. Par exemple, communiquer sur un projet pour un équipement sportif permettrait d'attirer l'attention des sportifs et des adhérents d'associations sportives.

ANIMER LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

Le site n'a pas d'option « commentaires ».

Toutefois, compte tenu de la **forte présence de la ville sur les réseaux sociaux**, la community manager ouvre volontairement les discussions sur ce sujet, répond aux questions des usagers.





En quelques années d'expérience, **aucune modération n'a dû être effectuée** : la community manager a **dû apporter des réponses** aux questions des citoyens. D'autre part, il est arrivé, sur le budget participatif, que les citoyens s'emparent des réseaux sociaux (y compris sur les pages de la ville) pour discuter entre eux des projets : la commune n'intervient pas dans ces discussions.

RESTITUER LES RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Les lauréats du budget participatif sont annoncés lors d'une soirée de clôture de la démarche. Les résultats sont consultables sur le site internet du budget participatif où l'on peut ensuite s'informer de l'avancement des projets.

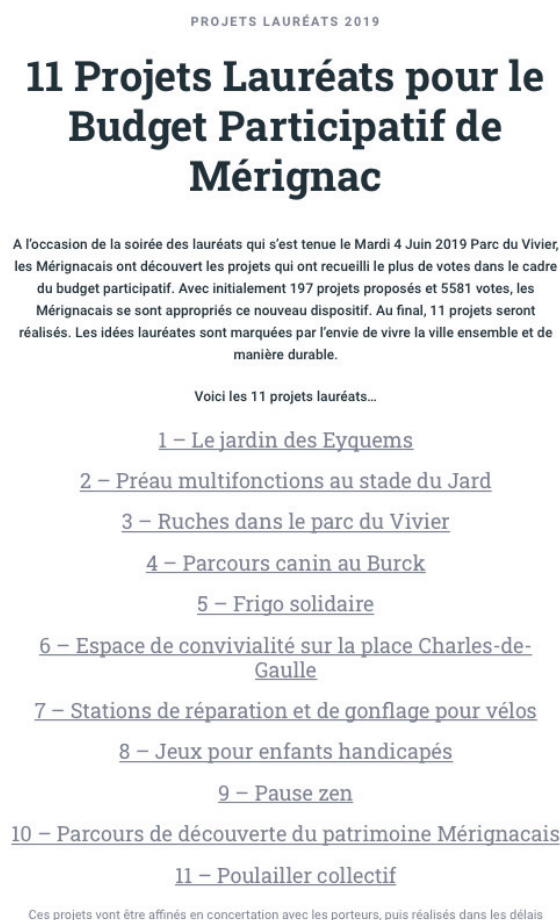


Figure 3. Restitution en ligne des lauréats du budget participatif 2019. Source : <https://budget-participatif.merignac.com/11-projets-laureats-pour-le-budget-participatif-de-merignac/> consulté le 21 janvier 2020





ÉVALUER AVEC LES CITOYENS ET OPTIMISER EN CONTINU

Pour tous les dispositifs de participation, les équipes de la collectivité organisent généralement **des évaluations informelles** au fur et à mesure du mandat et en fin de mandat en interrogeant les habitants sur les améliorations qu'il y aurait à faire. L'objectif est de pouvoir optimiser les dispositifs déployés par la ville en continu.

Le budget participatif a été évalué de plusieurs manières :

- Les citoyens ont été interrogés **au travers d'un questionnaire**, sur le processus et sur les projets. L'enquête sur les projets n'est pas encore achevée, puisque certains n'ont pas encore été réalisés par la commune et les citoyens (qui participent à la réalisation du projet). L'évaluation concernant le processus a elle été achevée ;
- **Une instance de consultation spécifique** a été mise en place en septembre 2019 pour évaluer le dispositif et donner des pistes d'amélioration.

Le dispositif a donné satisfaction aux citoyens qui ont notamment **apprécié les réponses individuelles et argumentées** produites par la mairie pour chaque porteur de projet, que le projet soit accepté ou refusé. Ils ont aussi été satisfaits des solutions que les équipes de la ville ont recherchées pour répondre au refus d'un projet. En somme, **le temps apporté par les équipes municipales** pour chaque initiateur citoyen de projet **a été bien perçu**.

Les citoyens ont néanmoins proposé des petites améliorations au dispositif. Par exemple, bien qu'ils reconnaissent l'utilité de pouvoir voir en continu le nombre de voix d'un projet, cela risque d'influencer le vote des autres citoyens.





SOURCES

- Entretiens du baromètre de la démocratie locale numérique, édition 2019
- Baromètre de la démocratie locale numérique, éditions 2016, 2017 et 2018
- Site de la commune, merignac.com
- Plateforme du budget participatif de la commune, budgetparticipatif.merignac.com
- Trophées de la participation, édition 2019



Cette publication est sous licence Creative Commons - BY- SA. Vous pouvez reproduire, diffuser et modifier cette publication à condition de citer la source et de publier toute adaptation sous les mêmes conditions que cette publication.

